

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2024

Le trente et un janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, M. PIHUIT Arnaud, M. BOSCHER Matthieu, Mme BEAUSSIRE Mélanie, Mme PACHECO Nathalie, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, Mme LEGRY Christèle.

Absents excusés : M. HONORÉ Jean-Yves donne pouvoir à FOUGLÉ Alain, Mme LAMBERT Mélanie donne pouvoir à M. BOSCHER Matthieu, M. MAGRAS André donne pouvoir à Mme BOYER Pia,

Absent : M. PORCHER Henri

Secrétaire de séance : Mme OLLIVAUX Anne-Cécile

- Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2024.

I – ZAC DU GRAND CLOS : PRÉSENTATION MISE A JOUR DE L'AVANT PROJET

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la présentation et mise à jour de l'avant-projet sur le secteur Centre de la ZAC du Grand Clos par le Chargé d'Opération de la Société Terre et Toit.

Point d'avance ment de l'aménagement du secteur centre de la ZAC :

Au niveau du foncier : à ce jour tous les lots du secteurs sud ont trouvé acquéreur et Terre et Toit enregistre 10 options sur le secteur centre.

Les mesures compensatoires et dérogations des espèces protégées sont en phases finales de création : bosquet, haies, fourrés, nichoirs et abris reptiles sur le site, à la bijouterie et auprès de l'école. Reste à mettre en place les panneaux d'information.

L'aménagement du secteur centre amène quelques questions et remarques principalement sur le nombre de places de parking visiteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal demande une adaptation de l'aménagement du secteur centre afin de disposer de plus de places de parking visiteurs.

L'aménageur Terre et Toit devra fournir une nouvelle version de son plan d'aménagement avant validation.

II – SALLE MULTIFONCTION LA BIJOUTERIE : PLAN D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'étude et plans pour le projet d'aménagement extérieur de la salle La Bijouterie à Feins reçu par JACC Jardins à la Carte domicilié à Feins. La proposition est en deux phases :

- phase conception et recueil des intentions d'aménagement : avec analyse de la situation et des besoins et proposition d'aménagement à l'échelle de l'avant-projet sous forme d'esquisses, présentation de l'avant-projet, l'élaboration des différentes planches d'intentions

- phase résiliation : choix des essences, remise du plan de piquetage et accompagnement à la réalisation.

Le forfait de la phase 1 s'élève à 1500 € (Sans TVA)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider le devis de l'artisan JACC pour la phase 1 dont le forfait s'élève à 1 500 €.

III – SALLE MULTIFONCTION LA BIJOUTERIE : AMÉNAGEMENT DE LA SCÈNE AMOVIBLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal un aménagement pour la scène amovible à la salle multifonction La Bijouterie.

Le devis de la SARL West intégration s'élève à 9 343,05 € Hors taxe,

L'offre de la Société THOMANN s'élève à 6 877,80 € Hors taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider l'offre de la société THOMANN pour un montant de de 6 877,80 € hors taxe

IV – ILLE ET DÉVELOPPEMENT : DEVIS SUR PRESTATION DE SERVICES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'association Ille et Développement propose une prestation de services en 2024 à la collectivité de Feins. Cela concerne l'entretien de la lagune (Budget assainissement) et l'entretien divers voirie et autres sur la commune suivant nos besoins.

A compter du 1^{er} janvier 2020, cette prestation de service se présente sous la forme d'un devis.

Pour l'année 2024, le nombre d'heures prévu est de 390 au prix unitaire de 16,00 €, ce qui représente une prestation de 6 240 €uros. Elle correspond à 3 semaines d'intervention dans l'année et à 130 heures d'intervention par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide ce devis de prestations de service.

V – VEOLIA : DEVIS MISE EN PLACE DISPOSITIF DE TELESURVEILLANCE AVEC MODEM GSM

Monsieur le Maire propose le devis de Veolia sur la mise en place du dispositif de télésurveillance avec modem GSM pour les postes de relèvement de l'Ardriller et la lagune.

Le montant hors taxe s'élève à 3 287,26 € hors taxe et 3 944,71 € TTC.

Vu le Budget prévisionnel Assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de VEOLIA pour un montant total de 3 287,26 € hors taxe.

VI – CCVIA : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la dernière révision des statuts de la Communauté de Communes Val D'Ille Aubigné a été actée par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2021.

Lors de sa séance du 12/12/2023, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

- Afin de pouvoir s'engager dans une démarche de Contrat local de Santé à l'échelle des territoires de Liffré Cormier Communauté, du Pays de Chateaugiron et du Val D'Ille Aubigné.
- De permettre la conduite du schéma directeur d'assainissement collectif en vue de la prise de compétence réglementaire en 2026.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU la délibération n°2023-234 du Conseil Communautaire en date du 12/12/2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné sur les points suivants :

- Ajout de la compétence facultative : « Élaboration et participation à un contrat local de santé »
- Ajout à l'article 19 : « Les communes membres peuvent confier à titre gratuit à la Communauté de communes, par convention, la charge de mener tout ou partie de la passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics pour leurs comptes, dans le cadre d'un groupement de commande constitué et ce, indépendamment des compétences préalablement transférées. »

VU le projet de statuts à intervenir,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE l'ajout des mentions suivantes dans les statuts communautaires :

- Ajout de la compétence facultative : « Élaboration et participation à un contrat local de santé »
- Ajout à l'article 19 : « Les communes membres peuvent confier à titre gratuit à la Communauté de communes, par convention, la charge de mener tout ou partie de la passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics pour leurs comptes, dans le cadre d'un groupement de commande constitué et ce, indépendamment des compétences préalablement transférées. »

VII – POTEAU INCENDIE : RUELLE DES COURS BOULET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de mettre un poteau incendie Ruelle des Cours Boulet afin d'assurer la défense incendie de la totalité de la ruelle des Cours Boulet et du futur aménagement de projet de lotissement privé au « Clos des Cours Boulet ». Un devis devra être sollicité chez Véolia.

VIII –QUESTIONS DIVERSES

INSEE : Recensement de la population

La collecte est de 83,30 % au bout de 2 semaines pour les 2 agents recenseurs. C'est un bon score.

Par internet => BI 697 FL 263

Par papier => BI 215 FL 110

Gestion Ressources Humaines

~~TPT à 50% de 50 %~~

SMICTOM changement jour de collecte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Prochain Conseil : Le mercredi 28 février 2024 à 20h30